



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

Affaire suivie par :

Directeur de Cabinet de Madame la Présidente

☎ : 05.94.34.34.94

Télécopie : 05.94.34.83.37

Courriel : philippe.cambрил@ouestguyane.fr

N° 2020 - /CCOG/mars

Mana, le 22 mars 2020

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS

À

Monsieur Marc DEL GRANDE, Préfet de
Région,
Préfet de la Guyane.

OBJET : Mesures d'urgence pour l'approvisionnement et l'assistance aux Communes isolées de la CCOG.

Monsieur le Préfet,

La mise en œuvre des mesures de lutte contre la diffusion du COVID 19, complétées par les décisions de fermeture des frontières aggrave singulièrement l'enclavement et l'isolement des Communes du Maroni et de Saül.

Largement fondé sur un volume d'échanges conséquents et une mobilité soutenue avec les villes de la bande littorale, le fragile équilibre sanitaire, social et économique des Communes enclavées de l'Ouest Guyanais se trouve aujourd'hui fortement menacé.

Face à cette situation inédite, des mesures exceptionnelles et dérogatoires doivent être prises et conduites de façon coordonnées.

En ma qualité de Présidente de la Communauté de communes de l'Ouest guyanais, je souhaite inscrire l'action de mes services ainsi que la mobilisation des moyens dont nous disposons en complète synergie et complémentarité avec les interventions de l'Etat et de la Collectivité Territoriale de Guyane.

Dans cette perspective, en complément des réponses immédiates que vous êtes amené à prendre, j'ai l'honneur de solliciter l'organisation sans délais, d'une réunion de crise, en télé-conférence, afin de convenir d'un programme élargi de soutien et d'accompagnement, coordonné, concerté et suivi avec l'ensemble des Collectivités et des partenaires concernés.

En espérant qu'il vous sera possible de répondre favorablement à cette demande, je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération.

LA PRESIDENTE DE LA CCOG

Sophie CHARLES